



**Son Excellence
Monsieur le Premier Ministre
de la République du Tchad**

N'DJAMENA

dircom@gouvernementdutchad.org

Références: RP/JG/BA/SB/CHM

Personne à contacter: charlotte.kalanbani@world-psi.org

10 octobre 2017

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

**Appel au gouvernement suite à l'arrêté de recadrage de la
gratuité des soins de santé au Tchad**

L'Internationale des Services publics (ISP), représentant 20 millions de travailleurs et travailleuses du secteur public du monde entier, convie le gouvernement Tchadien à continuer de promouvoir la bonne réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), afin de permettre à tous les Tchadiens et Tchadiennes et de tous âges de jouir d'une bonne santé et d'un bien-être social.

Depuis 2012, nous suivons avec attention et grand intérêt les événements au Tchad et surtout l'évolution des rapports entre le Gouvernement et les organisations syndicales.

Nous félicitons le gouvernement de la république du Tchad pour les efforts consentis en 2015, par l'instauration d'un cadre de concertation permanent entre gouvernement et syndicats et par la création de la Commission Nationale du Dialogue Social.

Nous le félicitons également pour son engagement dans le processus de mise en œuvre et d'atteinte des objectifs de développement durable-ODD au Tchad, lancé depuis Janvier 2016.

Nous constatons malheureusement que ces efforts louables risquent d'être atténués voire occultés par certaines décisions qui sont prises ces derniers moments, et qui pourraient entraver la réalisation de cet engagement reconnu de tous.

En effet, par un arrêté en date du 30 août 2017, la ministre de la Santé publique, a procédé à un recadrage du paquet de gratuité des soins dans les structures sanitaires du Tchad, réduisant substantiellement la liste des maladies admises jusqu'à ce jour dans la mise en œuvre de cette politique sanitaire en faveur des populations.

Une lecture de cette décision permet de constater que de quarante-cinq (45) maladies et problèmes de santé faisant initialement l'objet de prise en charge gratuite par l'unité de gestion, le nouveau texte les réduit à cinq (5) cas dans les centres de santé et hôpitaux.

Une telle décision semble contredire l'engagement de l'Etat Tchadien à réaliser les ODD et spécifiquement l'Objectif de Développement n° 3, principalement en son alinéa 3.8 : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une assurance-santé, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.


Nous sommes désolés de constater que le gouvernement justifie une telle décision très destructive à la population toute entière et sans preuve, rend responsable le personnel soignant de son incapacité à réaliser sa politique de gratuité de soins.

L'ISP et ses affiliés condamnent fermement cette accusation non justifiée de la part de Madame la Ministre et la considèrent comme une pure diffamation.

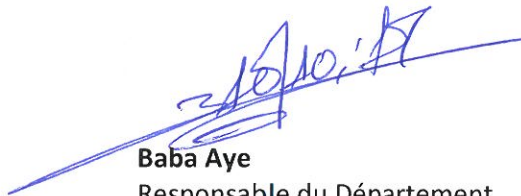
Nous demandons par conséquent au gouvernement du Tchad et aux autorités en charge de la Santé Publique de revoir leur stratégie d'atteinte des ODD, de considérer les travailleurs comme des acteurs clés pouvant l'accompagner dans la formulation de la stratégie la mieux indiquée dans cette démarche, et d'arrêter de les mettre en conflits avec la population.

L'ISP est aux cotés de camarades du Tchad et les soutient dans leur lutte pour un meilleur accès aux soins de santé publics de qualité et accessibles à tous, ainsi qu'un changement et une amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

Dans l'attente d'un sursaut salutaire de la part du gouvernement du Tchad, nous vous prions de croire, Excellence Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de notre très haute considération.



Rosa Pavanelli
Secrétaire Générale ISP



Baba Aye
Responsable du Département
Santé et Service Social à ISP